



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/600

Approbation d'une nouvelle convention de partenariat entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, VetAgro Sup, ayant reçu mandat de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement, Sciences Po Lyon et l'ARS visant à la poursuite de la caractérisation du risque boréliose dans les parcs urbains et péri urbains

Direction de l'Ecologie Urbaine

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMIN, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/600 - APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON, LA METROPOLE DE LYON, VETAGRO SUP, AYANT REÇU MANDAT DE L'INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE EN ALIMENTATION, SANTE ANIMALE, SCIENCES AGRONOMIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT, SCIENCES PO LYON ET L'ARS VISANT A LA POURSUITE DE LA CARACTERISATION DU RISQUE BORRELIOSE DANS LES PARCS URBAINS ET PERI URBAINS (DIRECTION DE L'ECOLOGIE URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre du plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques, la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro sup), en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), ont étudié sur une période allant d'avril à octobre 2019, l'abondance et la distribution des tiques dans trois parcs urbains et péri urbains de la région lyonnaise dans le cadre du projet « ERATIQ ».

Les trois sites suivis depuis 2019 sont le parc de Lacroix-Laval, le parc de Parilly et le parc de la Tête d'Or avec sa ripisylve de Brétillot. Le cas échéant, de nouveaux sites seront intégrés (Espace nature des îles et Lônes du Rhône...).

Cette première phase avait comme double objectif d'évaluer l'abondance de tiques et les espèces présentes et d'envisager une communication à plusieurs niveaux sur les résultats de ce premier diagnostic, avant analyse en laboratoire pour la détection de pathogènes.

Les résultats de la phase I en 2019 ont montré l'intérêt de surveiller la présence des tiques dans les parcs urbains et péri-urbains de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, qui sont des zones de loisirs visitées et plébiscitées par les populations urbaines. Elle a permis d'estimer l'abondance de tiques à l'affût dans ces trois parcs, d'identifier les zones les plus à risque en leur sein, et de débiter le développement d'outils de communication à destination du public.

Les conditions favorables à la présence de tiques dans les parcs de l'agglomération lyonnaise (biotiques et abiotiques) pouvant varier d'une année sur l'autre, il est important de poursuivre la surveillance, et particulièrement pendant les périodes de forte activité des tiques (avril à octobre environ).

Cette surveillance impliquera la recherche des pathogènes (Borrelia, Anaplasma, Babesia) dans les tiques collectées et identifiées lors de la phase I et de celles qui seront collectées les années suivantes. La recherche des agents pathogènes sera financée par la Métropole et la Ville de Lyon dans le cadre du partenariat proposé et réalisée au sein de l'Unité mixte de recherche Epidémiologie des maladies animales et zoonotiques (UMR EPIA) ou dans un laboratoire mandaté par l'UMR EPIA et permettra de connaître la prévalence du portage en pathogènes dans les tiques et leur distribution dans les parcs.

Ce partenariat a également pour objectif de mettre à jour et/ou développer des outils de communication destinés à sensibiliser le public sur la biologie et les risques associés aux tiques, encore trop méconnus par le grand public principalement au sein des parcs urbains et péri urbains, notamment, avec l'aide de Sciences Po Lyon et de l'ARS.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon mobilisera des moyens humains, matériels et financiers à hauteur de 6 000 euros sur deux ans. Au regard de l'importance de ce projet pour la santé publique des lyonnais, il apparaît opportun de faire droit à cette demande, étant précisé que la participation totale de la commune comportera également la mobilisation ponctuelle de personnels, de matériels, et de locaux décrits en détail dans la convention de partenariat.

Aussi, compte tenu de l'intérêt scientifique de cette étude et de sa portée en matière de santé publique et de gestion des parcs urbains et péri-urbains, il vous est proposé d'approuver cette convention de partenariat fixant les modalités pratiques, administratives et financière du partenariat.

Vu ladite convention de partenariat ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, VetAgro sup, l'ARS et Science Po Lyon visant à la poursuite de la caractérisation du risque borréliose dans les parcs urbains et péri urbains, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout document y afférent.
- 3- La dépense en résultant, soit un montant de 6 000 euros, sera financée sur les crédits inscrits sur les budgets 2021 et 2022 (sous réserve de l'inscription budgétaire et du vote du budget pour les années suivantes). La dépense sera imputée sur la nature 617, fonction 13.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET